



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 22266

Texte de la question

M. Philippe Plisson appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le renouvellement des membres au sein du Comité national de l'insertion par l'activité économique. L'Union nationale des associations intermédiaires est candidate à un siège au sein de cette instance afin que les associations intermédiaires membres bénéficient d'une représentation spécifique. Ces structures sont un outil essentiel pour contribuer à la remobilisation des personnes les plus éloignées de l'emploi, notamment en zones sensibles ou difficiles tout en restant un dispositif peu coûteux pour la collectivité. Chaque année, elles accueillent plus de 500 000 personnes et permettent à 150 000 d'entre elles de retrouver un emploi avec un taux de réinsertion supérieur à 30 %. Alors que les enjeux de l'emploi et de l'insertion sont plus que jamais au cœur des préoccupations du Gouvernement, il semblerait légitime que l'UNAI, qui œuvre chaque jour aux côtés des associations intermédiaires pour porter leurs voix, puisse obtenir une représentation au sein du CNIAE. Aussi, il lui demande d'accorder une attention particulière à cette candidature.

Texte de la réponse

Le mandat de trois ans du conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNIAE) a pris fin en novembre 2012. La demande de l'union nationale des associations intermédiaires (UNAI) ainsi que les autres demandes émanant de représentants de réseaux intervenant dans le secteur de l'insertion par l'activité économique ont été examinées dans le cadre du renouvellement du CNIAE. Cette instance, selon le décret constitutif du 7 mai 1991, se compose de quatre collèges : - dix représentants de l'administration ; - dix élus : cinq sur proposition conjointe des ministres chargés de l'emploi et de l'action sociale et cinq proposés par les associations d'élus (association des régions de France, des départements de France, des maires de France - ARF, ADF, AMF-, assemblées des communautés de France et AVE) ; - cinq représentants des organisations syndicales de salariés et cinq représentants des organisations professionnelles d'employeurs, sur proposition des organisations ; - et douze personnalités qualifiées. C'est au sein de ce dernier collège que siègent cinq représentants des têtes de réseaux nationales considérées comme les plus représentatives du secteur de l'insertion par l'activité économique soit : le comité national des entreprises d'insertion (CNEI), la fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS), Chantier Ecole, le comité national de liaison des régies de quartier (CNLRQ) et la coordination des associations d'aide aux chômeurs pour l'emploi (COORACE). Jusqu'à présent la représentation des associations intermédiaires a été assurée puisque le COORACE fédère plus de 300 associations intermédiaires alors que l'UNAI ne représente que 150 associations intermédiaires. Le COORACE participe par ailleurs aux travaux du centre national de ressource et d'appui pour l'insertion par l'activité économique (CNAR-IAE) que l'UNAI a intégré ainsi que d'autres réseaux non membres du CNIAE. Le CNAR a pour objet de fédérer les différents réseaux de l'IAE et d'apporter un soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique adhérentes ou non à un réseau en mettant à leur disposition des outils méthodologiques. En conséquence, il a donc été décidé de ne pas intégrer de nouveaux membres lors du renouvellement du CNIAE en 2013. En outre, suite au rapport IGAS/IGF sur la réforme du financement de l'insertion par l'activité économique (IAE) présenté le 11 avril 2013 à l'occasion de l'installation du CNIAE,

trois axes de travail ont été déclinés par le Ministre du travail de l'emploi de la formation professionnelle et du dialogue social sur la simplification du financement des structures de l'IAE, l'amélioration de la gouvernance du secteur et l'accompagnement et le suivi du public en insertion. Des groupes de travail se sont réunis sur ces trois thématiques en mai et juin 2013 et se poursuivront jusqu'à l'automne. La délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle a invité l'UNAI, ainsi que d'autres réseaux non membres du CNIAE, à participer à ces groupes de travail au sein desquels l'UNAI est présente. Les spécificités des associations intermédiaires sont donc bien prises en compte lors des différentes discussions.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Plisson](#)

Circonscription : Gironde (11^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22266

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3255

Réponse publiée au JO le : [24 septembre 2013](#), page 10170